



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Appel du 50^e Congrès du SNPES-PJJ/FSU

Contre l'abandon des valeurs éducatives à la PJJ

et la casse du service public de l'éducation

Résistons collectivement

Dans un contexte d'état d'urgence et de privation de libertés, nous, délégué.e.s du SNPES-PJJ/FSU sommes réuni.e.s à Martigues pour le 50^e Congrès de notre syndicat, du 22 au 26 juin 2021.

Cet acte fort démontre notre volonté de renouer avec les espaces de pensée et de débats collectifs et de réaffirmer les valeurs qui fondent l'identité du SNPES-PJJ/FSU :

- un.e adolescent.e en voie ou en situation de délinquance est avant tout un enfant en danger à protéger
- l'éducatif doit primer sur le répressif
- les besoins de l'enfant nécessitent un accompagnement pluridisciplinaire inscrit dans le temps et la relation
- la lutte contre l'enfermement des enfants, sous toutes ses formes, est une priorité
- la qualité des prises en charge ne peut être dissociée de la défense des droits et des conditions de travail de tous les personnels.

L'hégémonie de la pensée capitaliste et patriarcale libère et généralise les idées d'extrême droite, engendre une justice de classe et discriminante, le contrôle de la population par un empilement des moyens sécuritaires, l'augmentation des pouvoirs de police, l'explosion des violences policières, la méritocratie, l'individualisme, le repli sur soi. Son objectif est de détruire toutes les structures collectives capables de s'opposer et de proposer des alternatives à une vision néolibérale déshumanisée. La loi de transformation de la fonction publique participe à la privatisation des missions de services publics. Elle démantèle le statut des fonctionnaires, garantie sine qua non de l'égalité de traitement pour les personnel.le.s et les usager.ère.s. L'autoritarisme managérial qu'elle adopte à tous les échelons hiérarchiques accentue encore plus l'isolement et la maltraitance des territoires les plus éloignés, tels les territoires et les départements d'Outre Mer.

Dans ce cadre, le gouvernement parachève un processus répressif à l'encontre de la jeunesse par une succession de passages à l'acte dévastateurs. Loi de programmation Justice, bloc peines adapté aux mineur.e.s, et demain, code de la justice pénale des mineur.e.s attaquent frontalement notre identité professionnelle et l'essence éducative de nos missions auprès des familles et des adolescent.e.s. Cette politique consacre la primauté de l'ordre public sur l'intérêt supérieur de l'enfant et s'appliquera encore plus durement contre les jeunes étranger.ère.s isolé.e.s.

Face à ces réalités, le Congrès appelle les sections et les militant.e.s :

- à mettre en place des temps de rencontres et de discussions ouverts à toutes et tous (tour des services, assemblées générales, stages syndicaux...) pour réfléchir aux axes de résistance et de dénonciation des dérives ;
- avec l'ensemble des professionnel.le.s, à occuper tous les espaces collectifs possibles pour provoquer le débat et rompre l'isolement (formations, réunions d'équipe, groupes de travail, analyse de pratiques...), notamment en réaffirmant le sens de nos métiers et de nos missions en y portant plus que jamais nos valeurs éducatives ;
- à lutter contre les pratiques managériales autoritaires et maltraitantes ;
- à dénoncer et à participer aux luttes contre les inégalités et les violences faites aux femmes ;
- à tous les échelons, à rechercher des convergences de lutte unitaire avec nos partenaires habituel.le.s (SAF, SM, LDH, OIP,...), l'ensemble des fédérations syndicales (dont la FSU), les collectifs du travail social, la psychiatrie et les associations en lutte pour un changement de société ;
- à s'opposer à toutes les lois répressives et liberticides (projet de loi sur le séparatisme, projet de loi confiance en la justice qui vise à supprimer le rappel à la loi...);
- de faire du 30 septembre 2021, jour de mise en application du Code de la Justice Pénale des Mineur.e.s, une journée de grève et de mobilisation qui doit permettre de construire les modalités de résistance inscrites dans le temps

Le Congrès mandate la nouvelle Commission Administrative Nationale pour :

- poursuivre son engagement dans le cadre du Collectif national Justice des Enfants (lancement de la campagne vidéo et création d'un observatoire des pratiques éducatives)
- organiser les États Généraux off du « placement » pour y défendre nos pratiques et la dimension protectionnelle de l'hébergement ;
- soutenir les lignes de résistance à partir de ce que les militant.e.s feront remonter des terrains ;
- développer des outils de communication favorisant la convergence et la diffusion de nos actions et de nos valeurs ;
- continuer de développer une campagne de dénonciation des politiques discriminatoires à l'encontre des jeunes isolé.e.s étranger.ère.s.

A la sortie de son 50^e congrès, le SNPES-PJJ/FSU réaffirme son opposition à la destruction systématique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en tant que service public d'éducation.

A tous les niveaux, sur tous les territoires, de l'hexagone à l'outre-mer, nous initierons et soutiendrons les luttes et les résistances pour défendre la primauté de l'éducatif et nous nous opposerons à la mise en concurrence des professionnel.le.s.

Le CJPM marque une régression historique, loin de l'esprit de l'Ordonnance du 2 février 1945.

Nous appelons à défendre nos valeurs éducatives au quotidien, dans les services et dans les luttes.

Toutes et tous ensemble, résistons !

Martigues, le 25 juin 2021